

Financement de l'action pour le climat

En tant que banque de l'UE, la Banque européenne d'investissement (BEI) soutient la transition vers une économie sobre en carbone, respectueuse de l'environnement et capable de résister aux changements climatiques. Dans sa stratégie en matière d'action pour le climat, publiée en 2015, elle s'engage à consacrer au minimum 25 % de l'ensemble de ses prêts à des investissements ayant trait au climat. Pour les prêts accordés dans les pays en développement, ce chiffre atteindra 35 % d'ici à 2020. Sur les cinq prochaines années, la BEI consacrera environ 100 milliards d'EUR à des projets liés au climat pour faire en sorte que l'accord ambitieux approuvé à la conférence de Paris (COP 21) devienne réalité.

Les financements climatiques de la BEI en 2015,
ce sont :

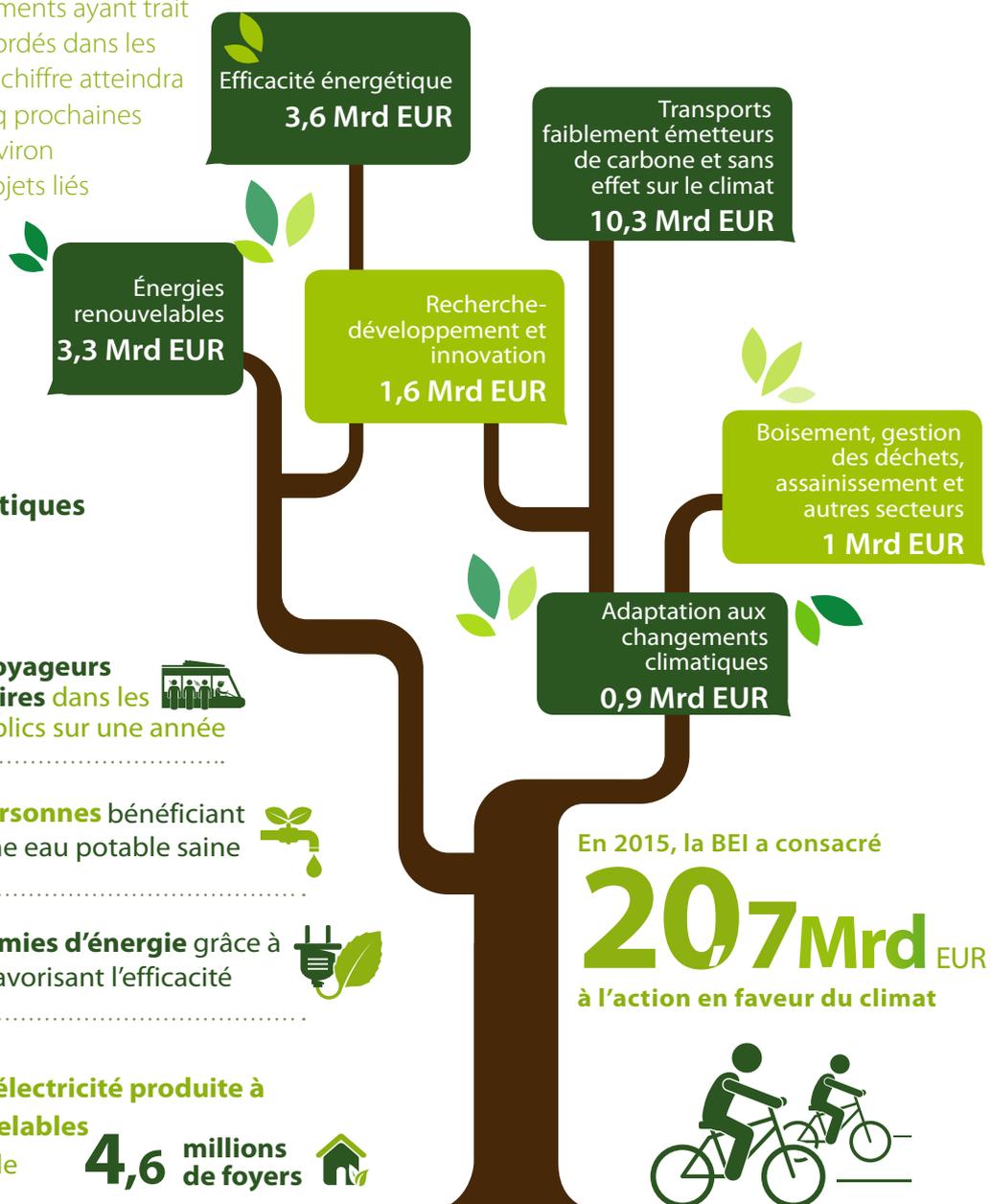
Plus de **338 millions de voyageurs supplémentaires** dans les transports publics sur une année 

19,8 millions de personnes bénéficiant d'un accès à une eau potable saine 

428 GWh d'économies d'énergie grâce à des mesures favorisant l'efficacité 

13 154 GWh d'électricité produite à partir de sources renouvelables sur une année, pour plus de **4,6 millions de foyers** 

Plus de **90,5 Mrd EUR** de prêts consacrés à l'action pour le climat (2011-2015)





La stratégie de la BEI dans le domaine du climat

L'ensemble des activités « climat » de la BEI contribuent à la réalisation des objectifs de la politique climatique de l'UE et s'inscrivent dans le cadre de la **stratégie de la Banque en matière d'action pour le climat**. Publiée en 2015, cette stratégie détermine les actions de la Banque à moyen et long terme à l'échelle mondiale. Elle contribuera à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, en mettant l'accent sur :

1. des projets à fort impact, l'innovation financière et un soutien accru au marché des obligations vertes ;
2. des projets qui sont plus résilients face aux changements climatiques ou qui facilitent l'adaptation à leurs effets, la mise au point d'outils qui évaluent les risques et la vulnérabilité climatiques ;
3. une prise en compte continue : l'intégration des considérations climatiques dans toutes les méthodes et procédures qu'elle met en œuvre pour évaluer et suivre la place du climat dans l'ensemble de ses projets d'investissement.

Des partenariats stratégiques en faveur du climat

La BEI collabore avec des entreprises, des cercles de réflexion, des organismes à but non lucratif, des collectivités publiques et d'autres institutions financières internationales. Elle cofinance des projets contribuant à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, ainsi que d'autres projets ayant trait au climat. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres BMD et les membres de l'International Development Finance Club sur l'harmonisation des concepts et des méthodes.

En marge de la COP 21, la BEI et 25 autres grandes institutions financières du monde entier ont adopté un ensemble de principes volontaires de prise en compte du climat dans le but de renforcer l'efficacité de l'action pour le climat et de favoriser une plus grande transparence. Plus précisément, elles se sont engagées à améliorer leurs résultats en matière de climat, à gérer les risques climatiques, à promouvoir des objectifs intelligents sur le plan climatique, à être comptables de leur action, à adopter des stratégies en faveur du climat et à passer à l'acte.

Autres exemples notables dans ce domaine : la BEI a piloté le groupe de travail qui a établi les Principes sur les obligations vertes et elle a contribué à l'élaboration d'un schéma harmonisé pour la présentation de rapports traitant de l'incidence qu'a, sur les projets, l'affectation du produit d'obligations vertes. En mars 2016, elle a été accréditée comme institution partenaire du Fonds vert pour le climat, avec à la clé de nouvelles possibilités passionnantes de coopérer étroitement avec d'autres organismes à la mise en œuvre de financements climatiques innovants et efficaces. La BEI est également membre du groupe de travail des institutions financières européennes chargé de l'adaptation aux changements climatiques et elle est partie prenante de la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants de courte durée de vie (CCAC), ainsi que de la Climate Bonds Initiative.



Des financements climatiques transparents

La BEI s'attache tout particulièrement à garantir que ses financements climatiques servent de catalyseur à d'autres investissements privés et publics. À cette fin, elle a conçu un système particulièrement solide qui signale et suit clairement ses opérations de financement pour le climat. En 2015, sa coopération avec d'autres BMD s'est poursuivie pour la publication du rapport annuel conjoint sur le financement de l'action en faveur du climat et pour l'harmonisation des principes de suivi des financements dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets.





Les instruments de financement de la BEI

Les instruments de financement classiques de la BEI sont les prêts à moyen ou long terme, assortis de taux d'intérêt fixes ou variables, libellés en euros ou dans d'autres monnaies. La BEI finance des projets d'envergure au moyen de prêts directs et soutient indirectement les projets de petite dimension en accordant des lignes de crédit à des banques locales ou à d'autres intermédiaires.

La Banque offre la possibilité de combiner ses financements avec des aides non remboursables de l'UE, en fonction du périmètre et de la définition du projet. Forte de plus de cinquante années d'expérience et de savoir-faire, la BEI propose, en complément de son activité de prêt classique, des instruments de financement innovants :

- **les fonds d'infrastructures**, qui apportent des fonds propres pour combler les lacunes du marché et défricher de nouveaux domaines, en particulier pour les services environnementaux ;
- **les fonds multitranches à plusieurs niveaux de risque**, qui proposent habituellement des instruments de dette pour permettre l'émission d'une ou de plusieurs tranches à revenu variable et parfois de titres à revenu fixe, offrant

Les financements de la BEI : bien plus que des prêts

Les opérations de financement sont soutenues par les équipes internes spécialisées de la BEI, qui apportent le savoir-faire nécessaire à la mise au point de projets durables et à l'épreuve des changements climatiques. La Banque propose des services de conseil reposant sur le partage d'un vaste savoir-faire technique et financier à l'appui de projets dans des régions moins favorisées ou souffrant d'un cadre institutionnel fragile.

À titre d'exemple, l'instrument ELENA (European Local Energy Assistance – Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux), qui est géré par la BEI et financé par la Commission, fournit des subventions d'assistance technique aux collectivités locales et régionales pour la préparation de programmes d'investissement dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

ainsi aux investisseurs différents profils de risque et de rendement ;

- **les initiatives** telles que le Mécanisme de financement du capital naturel et l'Instrument de financement privé pour l'efficacité énergétique ;
- **les activités sur les marchés des capitaux**, telles que l'initiative « Emprunts obligataires » et les obligations climatiquement responsables.

Pour de plus amples informations à ce sujet, prière de consulter la brochure « À l'avant-garde de la finance pour le climat », accessible sur le site web de la BEI.

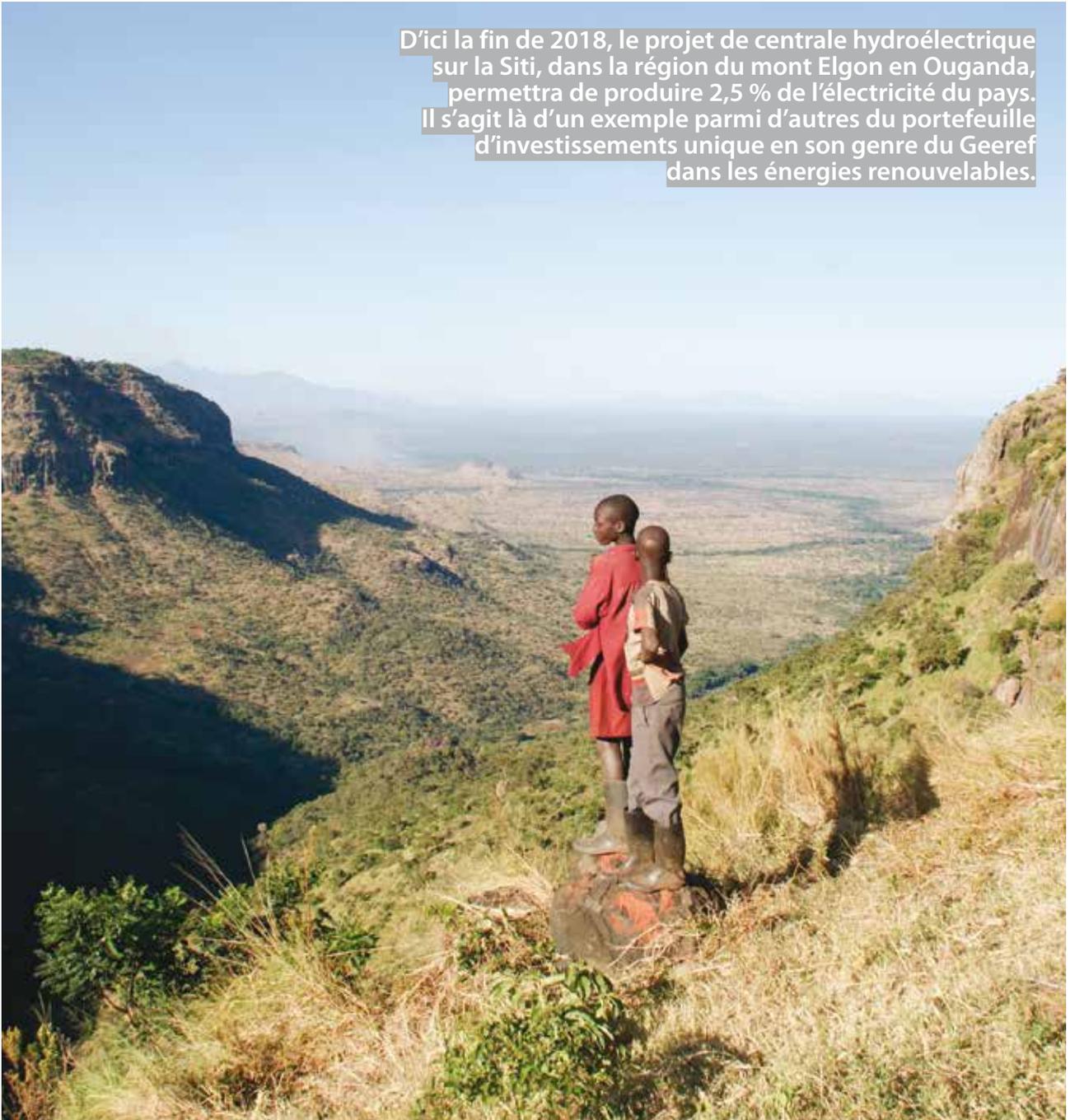
Empreinte carbone

La BEI a mis au point une méthodologie de calcul de l'empreinte carbone pour mesurer, en valeur absolue, les émissions de gaz à effet de serre générées par les projets qu'elle finance dans tous les secteurs et pour mettre en regard les autres options possibles (par l'estimation des émissions en valeur relative ou nette).

La Banque s'est également engagée à réduire autant que possible sa propre empreinte carbone dans le cadre de ses objectifs en matière de responsabilité d'entreprise. Après avoir enregistré de nets progrès dans ce sens, elle compense désormais ses émissions résiduelles sur une base annuelle.



D'ici la fin de 2018, le projet de centrale hydroélectrique sur la Siti, dans la région du mont Elgon en Ouganda, permettra de produire 2,5 % de l'électricité du pays. Il s'agit là d'un exemple parmi d'autres du portefeuille d'investissements unique en son genre du Geeref dans les énergies renouvelables.



De l'énergie hydroélectrique en Ouganda

Le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (Geeref) illustre parfaitement les produits financiers de pointe qu'offre la BEI. Il utilise des fonds publics pour amortir les risques pris par les investisseurs privés et permet de générer un investissement de 50 EUR pour chaque euro investi dans des projets énergétiques du secteur privé en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Geeref appuie de nouveaux fonds, dès leurs premiers stades, assume le risque de développement dès le démarrage des activités et participe à la constitution des équipes et à l'élaboration des stratégies d'investissement.



Marchés des capitaux : un rôle moteur dans le développement des obligations vertes

En 2007, la BEI a émis la première obligation verte au monde, l'obligation climatiquement responsable (OCR), dont le produit est réservé aux décaissements en faveur de projets ayant un impact environnemental positif.

Plus particulièrement, les OCR ciblent des projets dans les domaines des énergies renouvelables (éolienne, hydroélectrique, marémotrice, solaire et géothermique) et de l'efficacité énergétique (chauffage urbain, cogénération, isolation des bâtiments, réduction des pertes d'énergie lors du transport et de la distribution et remplacement d'équipements).

Les OCR offrent aux investisseurs la possibilité de contribuer à l'action pour le climat tout en profitant de l'excellente signature de la BEI.

L'un des principaux objectifs poursuivis par la BEI consiste à rendre davantage compte au public en publiant des informations pertinentes sur l'utilisation du produit des obligations vertes, notamment dans le cadre de son rapport financier, de son rapport sur la durabilité et dans un bulletin consacré aux obligations climatiquement responsables.

Premier émetteur au monde. Depuis 2007, les **obligations climatiquement responsables** ont permis de lever l'équivalent de plus de

 **14 Mrd EUR** dans **11 monnaies**

Soutenir le développement du marché

Un cadre de gouvernance de plus en plus solide favorise l'intégrité et la croissance du marché des obligations vertes. Les Principes sur les obligations vertes sont des orientations applicables sur une base volontaire qui favorisent les meilleures pratiques en matière d'émission d'obligations vertes et donnent des orientations précieuses à cet égard. La BEI est membre et actuellement présidente du comité de gestion de cette plateforme que plus d'une centaine d'investisseurs, émetteurs et souscripteurs ont déjà rejointe en qualité de membres ou d'observateurs.



Vers un approvisionnement sûr en énergie

Dans le domaine de l'énergie durable et renouvelable, la BEI soutient à la fois des technologies parvenues à maturité comme les parcs éoliens terrestres, la production hydroélectrique et géothermique ou encore la production d'énergie à partir de la biomasse solide, et le développement des technologies en phase de démarrage ou d'évolution, telles que l'énergie solaire, l'éolien en mer, l'énergie photovoltaïque, l'énergie héliothermique à concentration et les biocarburants de deuxième génération. Premier bailleur de fonds de l'énergie éolienne dans l'UE, la BEI a financé environ deux tiers de la capacité totale des parcs éoliens européens en mer.

L'efficacité énergétique est le moyen le plus économique et le plus efficace de réduire les émissions et d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement en énergie. Les projets financés portent généralement sur la rénovation et l'extension d'équipements et de services sociaux et urbains existants – notamment les installations liées au secteur de l'eau et les services collectifs d'assainissement.

De l'énergie éolienne en Suède

Alors qu'elle ne détient généralement pas de participations, la BEI a décidé de co-investir 16 millions d'EUR dans le parc éolien de Langmarken, aux côtés du fonds d'investissement Mirova Eurofideme 3. La Banque et Mirova détiennent ainsi conjointement 90 % du projet. Cette opération a été réalisée au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques dans le cadre du Plan d'investissement pour l'Europe, un outil puissant pour accélérer et renforcer les projets liés à l'action pour le climat.



De l'énergie solaire au Maroc

La BEI s'est associée à d'autres institutions, dont la Commission européenne, la KfW et la Banque mondiale, pour cofinancer les trois phases du projet. Elle a également fourni une assistance technique spécialisée. Ce projet aura de fortes retombées positives pour le Maroc, qui importe actuellement plus de 97 % de son énergie. En valorisant son important ensoleillement, le pays pourra s'affranchir de la volatilité des prix du carburant et aura la possibilité d'exporter de l'énergie verte vers les pays voisins.

Une fois achevée, la centrale permettra d'alimenter plus d'un million de personnes en électricité, en contribuant à hauteur de 14 % au bouquet énergétique de l'approvisionnement électrique au Maroc et en réduisant la dépendance du pays vis-à-vis des combustibles fossiles de l'équivalent de 2,5 millions de tonnes de pétrole. Les émissions de carbone seront diminuées de 760 000 tonnes chaque année, ce qui devrait permettre une réduction d'émissions de 17,5 millions de tonnes sur 25 ans.





Des immeubles d'habitation économes en énergie en France

En Île-de-France, trois-quarts des habitations sont soit des copropriétés, soit des logements sociaux. Construits avant les chocs pétroliers et l'élaboration de réglementations en matière d'efficacité énergétique qui s'en est suivie, les appartements perdent de la chaleur. Toutefois, obtenir les financements qui permettront à chaque propriétaire individuel de mettre œuvre des mesures d'efficacité énergétique est un véritable défi.

Énergies POSIT'IF est une société d'économie mixte publique-privée dont l'objectif est d'augmenter l'efficacité énergétique des copropriétés dans la région Île-de-France. Grâce au prêt de 100 millions d'EUR de la BEI, la société peut servir d'interlocuteur unique et offrir des financements à l'ensemble des copropriétaires d'un immeuble, de manière à ce que tous les appartements bénéficient de nouvelles fenêtres, de systèmes de chauffage et de ventilation améliorés et d'une enveloppe thermique supplémentaire appliquée sur l'intégralité du bâtiment, comme un pull-over !



La rénovation énergétique des bâtiments génère d'importantes économies d'énergie.



Plus de
58 Mrd EUR

dans les **énergies renouvelables et l'efficacité énergétique** au cours des cinq dernières années (2011-2015)



La centrale solaire de Ouarzazate au Maroc est le plus grand projet de centrale solaire à concentration au monde.

La BEI mise sur les transports à faibles émissions de carbone

En donnant la priorité au financement de modes de transport plus propres, la Banque soutient les moyens les plus efficaces, les plus économiques et les plus durables de satisfaire la demande dans ce domaine. Lorsqu'elle finance des projets qui favorisent l'abandon de la voiture particulière au profit des transports collectifs, la BEI contribue aussi à lutter contre les changements climatiques en améliorant l'efficacité énergétique et en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Conformément à la politique de l'UE, la Banque investit en priorité dans les projets ferroviaires et de navigation intérieure et maritime à courte distance parce qu'ils contribuent le plus à réduire les émissions de gaz à effet de serre par unité de transport. En outre, le développement de systèmes et de nœuds de transports urbains durables et la sécurité routière constituent des priorités majeures pour la BEI.

Près de



40 Mrd EUR

pour les projets de **transport à faible intensité de carbone** au cours des cinq dernières années (2011-2015)

Dans le cadre de l'initiative Jessica (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas – Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines), la Banque aide les autorités nationales et régionales à investir dans des projets d'aménagement urbain, au moyen de prises de participation, de prêts et de garanties, les ressources mises à leur disposition au titre des Fonds structurels et d'investissement européens. Au Royaume-Uni, le North West Evergreen Fund est un exemple de projet créé au titre de Jessica. Ce fonds de développement urbain investit dans

Des transports urbains durables au Laos

À Vientiane, le nombre de propriétaires de voiture a presque triplé entre 2005 et 2012, et les propriétaires de moto sont deux fois plus nombreux. Seul 1 % des déplacements s'effectuent en bus, le reste se faisant en véhicule privé (93 %) ou en tuk tuk (6 %). Cette motorisation accrue entraîne une augmentation des encombrements, des accidents de la route et des émissions de gaz à effet de serre.

Pour soutenir l'État dans sa stratégie de développement durable qui vise à encourager l'abandon de la voiture particulière au profit des transports collectifs, la BEI prêtera 20 millions d'EUR à l'appui d'un réseau de lignes d'autobus rapides qui améliorera sensiblement l'accès et la mobilité dans la ville. Il en résultera un gain de 1,5 million d'heures par an pour les passagers des autobus et une baisse significative des polluants à l'échelle locale. Ce projet bénéficiera également d'une assistance technique fournie par la BEI et financée au moyen d'une aide de 5 millions d'EUR accordée au titre de la Facilité d'investissement pour l'Asie.

Un prêt BEI de 20 millions d'EUR contribuera au financement d'un service rapide par bus à Vientiane.



la dépollution de friches industrielles et dans la création et la rénovation de surfaces utiles en vue de créer des emplois.

La BEI gère également l'initiative Jaspers (Joint Assistance to Support Projects in European Regions – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes), cofinancée par la Commission, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la banque de

développement allemande KfW. Jaspers vise à promouvoir une utilisation efficace des Fonds structurels de l'UE en offrant son savoir-faire technique à toutes les étapes du cycle d'un projet. Une plateforme de réseautage complète le dispositif Jaspers dans le but de mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités, de diffusion des connaissances et d'échange des meilleures pratiques entre les parties prenantes dans les domaines d'intervention de Jaspers.



Une croissance économique plus verte

La foresterie et l'agriculture sont au cœur des priorités de la BEI dans les initiatives qu'elle déploie en faveur des paysages durables, de la croissance économique et de l'emploi dans les zones rurales ainsi que de la disponibilité de diverses ressources renouvelables clés.

La foresterie contribue à la mise en œuvre de nombreuses politiques de l'UE – développement rural, énergies renouvelables, coopération au développement, protection de la biodiversité et action en faveur du climat, pour ne citer qu'elles. Les forêts jouent un rôle important pour préserver la santé des sols, réduire leur érosion et atténuer les risques d'inondation. Elles constituent en outre d'importants réservoirs de



Près de **4,5 Mrd** EUR

à l'appui de **projets forestiers** au cours des cinq dernières années (2011-2015)

carbone, mais aussi, à mesure de leur croissance, des pièges à carbone.

La BEI apporte un soutien à tous les stades de la chaîne de valeur de la foresterie : boisement, reboisement, restauration et protection des forêts, transformation du bois, fonds spécialisés dans le secteur forestier et programme REDD+ (réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts).

Elle appuie la stratégie forestière de l'Union européenne et le Plan d'action de

l'UE en faveur des forêts, qui définissent la politique forestière de l'UE, ainsi que le règlement « Bois » et l'initiative sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux ayant pour objectifs de lutter contre l'exploitation illégale des forêts et de renforcer la traçabilité du bois.

La Banque ne soutient pas les activités de conversion des forêts naturelles en plantations ou d'exploitation commerciale des forêts primaires tropicales et subtropicales.



La BEI a investi 25 millions d'USD dans Arbaro Fund, un fonds qui cible des projets forestiers durables en Amérique latine et en Afrique.

Fonds à l'appui d'une foresterie durable en Afrique et en Amérique latine

Ce fonds vise à lutter contre les effets des changements climatiques par la protection des sols et le piégeage du carbone et à soutenir le développement socio-économique dans les zones rurales. Il investit dans des plantations forestières existantes et dans la mise en place et la gestion de nouvelles plantations, avec un ferme engagement envers la durabilité et la certification. Le gestionnaire du fonds estime que, lorsque les investissements et la mise en œuvre seront entièrement terminés (200 millions d'EUR d'investissements), Arbaro Fund contribuera à la création de plus de 5 000 emplois et permettra de piéger plus de 50 millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre.

Préparer l'avenir

La BEI est consciente que, pour l'avenir, l'adaptation et l'innovation sont essentielles afin de mettre en œuvre les investissements nécessaires à l'échelle de la planète dans le domaine de l'action pour le climat.



InnovFin – Financement européen de l'innovation

Le dispositif InnovFin est une initiative conjointe du Groupe BEI et de la Commission européenne qui relève du programme Horizon 2020. Il vise à apporter plus de 24 milliards d'EUR de financements à des entreprises et autres organismes innovants en Europe d'ici à 2020, en facilitant et en accélérant l'accès aux financements pour les sociétés ou projets qui font intervenir des produits et des technologies complexes, des marchés non éprouvés et des actifs incorporels. Gouverné par la demande et neutre sur le plan technologique, InnovFin est susceptible de soutenir les technologies sobres en carbone et les projets de démonstration novateurs (notamment dans les secteurs des énergies renouvelables et des réseaux intelligents).

Pour de plus amples informations, prière de consulter la page www.bei.org/innovfin.

Pour favoriser l'adoption de mesures d'adaptation judicieuses et économiques, la BEI aide les promoteurs à déterminer les risques et les fragilités liés au climat et à agir pour renforcer la résistance aux effets actuels et futurs et limiter les éventuels dommages et perturbations. Près de 4,5 milliards d'EUR ont été investis dans des mesures d'adaptation aux changements climatiques depuis 2011.

La Banque est déterminée à mettre en œuvre les meilleures pratiques, ce qui suppose d'intégrer les risques climatiques dans les investissements dès la phase de planification et d'appuyer la résistance aux risques climatiques actuels et futurs par, notamment, la mise en place de

programmes de reboisement et une meilleure gestion des ressources hydriques.

L'innovation susceptible d'être reproduite et appliquée à grande échelle est au centre des transformations par lesquelles doivent passer nos sociétés pour lutter efficacement et à temps contre les bouleversements climatiques.

C'est pourquoi la BEI soutient fermement les investissements qui ont pour but d'accélérer la mise au point et la diffusion de technologies et de processus à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs, tels que les technologies propres innovantes en phase de démarrage, ainsi que le captage et le stockage de carbone.

10,2 Mrd EUR

investis dans l'innovation au cours des cinq dernières années (2011-2015)



Économie circulaire

L'économie circulaire joue un rôle crucial pour résoudre nombre de problèmes liés aux changements climatiques. En dissociant la croissance économique et le bien-être social de la consommation de ressources et en « bouclant la boucle » du cycle de vie des produits par un recyclage et une réutilisation accrues, nous pouvons préserver les ressources naturelles de la planète et réduire la pollution et les déchets. Ces dix dernières années, la BEI a cofinancé des projets en faveur de l'économie circulaire à hauteur d'environ 15 milliards d'EUR.



Près de 4,5 Mrd EUR

investis dans des **mesures d'adaptation** au cours des cinq dernières années (2011-2015)



La BEI a prêté 150 millions d'EUR pour la rénovation de la principale station d'épuration des eaux usées de Vienne.



Investissement dans l'économie circulaire à Vienne

Le prêt contribuera à financer la construction d'une nouvelle station de traitement des boues équipée d'un bassin de retenue pour éviter qu'en cas de fortes pluies, les eaux usées ne se déversent dans les voies d'eau situées à proximité, comme le Danube. Le projet comprendra également des mesures de résilience aux inondations. Les boues d'épuration provenant du traitement serviront de source d'énergie, en générant chaque année quelque 20 millions de mètres cubes de biogaz riche en méthane qui seront convertis en électricité et en chaleur. Ainsi, la station pourra couvrir 100 % de ses propres besoins en électricité d'ici à 2020. La rénovation permettra de garantir que le traitement respecte la directive de l'UE sur les eaux urbaines résiduaires et que les Viennois bénéficient d'une amélioration de la qualité de l'eau et des conditions environnementales.



Le siège d'Heliatek et sa façade équipée d'un film photovoltaïque HeliaFilm®

Une production d'énergie solaire décentralisée

La BEI a contribué à hauteur de 20 millions d'EUR, aux côtés d'autres investisseurs industriels et financiers réputés, à un récent tour de table de 80 millions d'EUR destiné à financer le développement d'Heliatek, une jeune pousse allemande spécialisée dans la production de films photovoltaïques organiques (OPV). L'entreprise produit l'Heliafilm®, un film léger, opaque ou transparent, qui peut facilement être installé sur les façades de bâtiments commerciaux ou industriels pour favoriser la génération locale d'énergie solaire. Du fait qu'il se place aisément sur des bâtiments existants, il est susceptible d'améliorer l'accessibilité de l'énergie solaire dans les zones urbaines.

Heliatek est la première société qui commercialise la production de films solaires OPV pour de larges surfaces. Le prêt de la BEI lui permettra d'intensifier sa production et distribution et de créer plus de 50 emplois dans le domaine de la haute technologie en Saxe.



Financement de l'action pour le climat



**Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE

Bureau d'information

+352 4379-22000
+352 4379-62000
info@bei.org

**Banque européenne
d'investissement**

98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-1
+352 437704
www.bei.org/climate

twitter.com/EIB
facebook.com/EuropeanInvestmentBank
youtube.com/EIBtheEUBank



La BEI en bref

La Banque européenne d'investissement (BEI), dont les actionnaires sont les 28 États membres de l'Union européenne, est la banque de l'UE. Elle apporte ses financements et son savoir-faire à l'appui de projets d'investissement solides et durables dans plus de 160 pays. Première institution financière multilatérale au monde par le volume de ses prêts et de ses emprunts, la BEI a fait de l'action pour le climat l'une de ses grandes priorités.

